

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2021_212**

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

*Procédure de fin des
fonds de concours du
mandat 2016-2020*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

**Présents à partir de la
délibération
CC 2021 211 :**

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 12

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

Délibération CC_2021_212

COMMISSION 4

FINANCES

Procédure de fin des fonds de concours du mandat 2016-2020

Le Conseil Communautaire,

Considérant que par la délibération 2016/148 du 6 juin 2016, la communauté de communes a mis en place une politique de fonds de concours à destination des communes membres afin de participer au financement de leurs projets d'investissement ;

Considérant que dans la perspective de la mise en place de nouveaux fonds de concours pour ce mandat, il est apparu cohérent de procéder à la clôture des anciens ;

Considérant qu'à cette fin, les dossiers de demande de financement au titre des fonds mis en place en 2016 ne seront recevables que s'ils sont parvenus aux services communautaires avant le 31 décembre 2022, pour une mise en paiement au plus tard le 30 juin 2023 ;

Considérant par ailleurs que les fonds de concours plus anciens votés antérieurement à la mise en place de la communauté de communes Pévèle Carembault (avant 2014) devront également être soldés ;

Considérant que pour ceux-ci, un calendrier plus serré devra être respecté avec une date de demande de financement parvenue aux services communautaires avant la fin 2021 et une demande de mise en paiement avant le 30 juin 2022 ;

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (Thierry DEPOORTERE) SUR 49 VOTANTS)

- ***De mettre un terme aux fonds de concours mis en place par la communauté de communes dans les conditions présentées ci-dessus.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUQUET

